



Charlotte Blandiot-Faride
Maire de Mitry-Mory

Madame, Monsieur, *Chères Mitryennes, Chers Mitryens,*

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le mardi 28 mars dernier, l'assemblée a adopté ses taux de fiscalité pour l'année 2017 concernant la part communale.

Pour mémoire, chaque collectivité (commune, département, intercommunalité, Grand Paris) fixe ses propres taux.

Pour la 11^e année consécutive, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

Toutefois, notre intégration dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France emporte avec elle, la réintroduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), donc une augmentation d'impôt. Même si en fonction de la valeur locative de votre logement cette taxe peut varier, avec un taux de TEOM à 6,94%, nous évaluons l'impact moyen par foyer à 140 €.

Soucieux de votre pouvoir d'achat et afin de compenser cette nouvelle fiscalité, nous avons décidé d'agir.

Grâce à un mécanisme fiscal de variation de ses taux, la ville de Mitry-Mory va amortir pour ses citoyens l'impact financier de la réintroduction de la TEOM par l'intercommunalité.

En baissant de 21,5% la taxe d'habitation et en augmentant de 10% la taxe foncière, l'augmentation pour les Mitryens se réduit en moyenne à :

- 32 € pour le locataire, au lieu de 139 €
- 78 € pour le propriétaire occupant, au lieu de 142 €

La justice fiscale, vous le savez, est un de nos combats. C'est dans cette logique, qu'en 2014, nous avons baissé nos taux pour amortir la nouvelle fiscalité intercommunale lors de notre rattachement à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Trois ans après, nous sommes fiers que notre travail pointu sur notre fiscalité permette à nouveau de faire ce geste.

C'est un véritable bouclier que nous déployons en ces temps difficiles.

Nous ne pouvons que regretter que l'opposition municipale n'ait pas choisi de se joindre à nous dans l'intérêt des Mitryennes et Mitryens.

Reste que nous dénonçons toujours aussi fortement les coupes décidées par l'État sur nos dotations et qui freinent de nombreux projets qui seraient pourtant tellement utiles.

Il me semblait primordial de vous informer de ces dispositions et de l'action de la municipalité.

Bien à vous,

Charlotte Blandiot-Faride